

Plateforme régionale pour la RSE

Réunion plénière du 4 novembre 2015

Lieu : Hôtel de Région

Présidence de la réunion : Fabienne Renaud, Conseillère régionale déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire, à la création d'entreprises, au commerce et à l'artisanat, élue référente sur la RSE

Participants :

ANGELLIAUME Jocelyn - CMAR	LANFANT Thierry - CAPEB
BAZIN Marie – Jeanne - CESER	LE DUAULT Philippe - CGPME
BOUCHEREAU Cécile - MFQM	LE POCHAT ANNE - CRESS
BOUYER Elise - UREI	LECLERCQ-MENEUST Eliane - CCIR
BRES Mathilde - COMITE 21	LUCAS Jean-Pierre - Initiative Pays de la Loire
CHARLOT Antoine - COMITE 21	MARECHAU Armelle - UPA 44
CHÂTEAU Jean-Pierre - FFB	MARTIN Lisa - AGENCE REGIONALE
DELRUE Grégoire - FONDES	MARTINEZ Laurent - RGO
DESARTHE Christophe - CGPME	MICHEL Jean-Pierre
DOUCET Céline - CESER	MICHELON Jacky - FRTP
DUCLEUX Yannick - BGE Pays de la Loire	MOUCHARD Thierry - CFDT
FAURE Samuel - CARENE	NOURY Eric - CONSEIL DEPARTEMENTAL 44
FOUGEREAU - GOUJON Elisabeth - Initiative Pays de la Loire	PALIERNE Myriam - Conseil Régional
FRENGER Marc - DIRECCTE	PELLAT Anne - AGENCE REGIONALE
PAGEOT Yves - ADEME	PERNOT Mireille - Conseil Régional
GABORIAU Philippe - Conseil Régional	RENAUD Fabienne - Conseil Régional
GAUVAIN Jérôme - CFTC	ROUVRAIS Christophe - ESAIP Angers
GHIO Clara - COMITE 21	SALLE Fabien - CPC Arc Ouest
GINGREAU Karine - NANTES METROPOLE	SAULOU Emmanuel - CJD
GUIHENEUF Anne-Laure - Audencia	SAUVOUREL Sophie - ANGERS LOIRE METROPOLE
GUILLAUMA Xavier - CFDT	SKREKO Thérèse - CARENE
GUIMAS Ludovic - Conseil Régional	SOBCZAK André - NANTES METROPOLE
GUYONY Régis - FRB	THOMAS Adeline - CARENE
KERGROACH Yvic - CGT	VACHER Cécile - NANTES METROPOLE
LAMOUREUX Marc - CPC Arc Ouest	VINCENT Philippe - ADEME
LANDRE Patrice - CNAM PAYS DE LA LOIRE	VINEY Michel - CONSEIL DEPARTEMENTAL 44

Le 4 novembre 2015, 52 personnes représentant 33 organisations ont participé à la réunion plénière de la Plateforme régionale pour la RSE. Des échanges, s'est dégagée l'**adhésion** des participants au principe, au fonctionnement et à la composition de la Plateforme.

L'objectif de **massification** des démarches de RSE sur le territoire régional a été réaffirmé, avec comme premier objectif 500 entreprises engagées dans la RSE.

A cet égard, 349 entreprises ont déjà été identifiées par le Comité 21 comme engagées dans la RSE, bien qu'il soit difficile d'obtenir un recensement exhaustif compte tenu du grand nombre d'entreprises ligériennes et de certaines difficultés méthodologiques.

Du chemin reste donc à parcourir pour diffuser au maximum la RSE dans les pratiques des 160 000 entreprises présentes en Pays de la Loire ; cela constitue la priorité pour la Plateforme régionale pour la RSE.

Afin de parvenir à l'objectif susmentionné, les participants ont convenu des points suivants :

1. La Plateforme doit favoriser la **visibilité**, la **lisibilité**, la **mise en cohérence** et la **structuration** de l'ensemble des outils existants et des initiatives déjà développées en Pays de la Loire ; tout en veillant à préserver leur **diversité**, adaptée à celle des acteurs présents sur le territoire.
2. La Plateforme doit adopter une démarche **concrète, pragmatique, opérationnelle**, qui prend appui sur les pratiques déjà développées en Pays de la Loire (partenariales et collaboratives).
3. Il est nécessaire d'adapter la démarche aux **besoins des acteurs**, en particulier ceux des **TPE/PME**, et d'accompagner **toutes les entreprises**, et pas seulement celles ayant déjà une démarche aboutie – voire labellisée – de RSE.

A cette fin, la Plateforme doit **favoriser l'implication des entreprises** aux travaux des groupes de travail. A cet égard, a été proposée la mise en place d'un système de « validation » des livrables par des groupes « tests » composés d'entreprises (utilité, clarté, reproductibilité, etc. des livrables).

Il est également nécessaire de favoriser les **retours d'expérience d'entreprises** et le **dialogue entre entreprises** sur la RSE, conditions *sine qua non* pour que l'ensemble des acteurs du territoire s'approprie la Plateforme.

4. La Plateforme doit veiller à associer la **pluralité des parties prenantes** (associations de consommateurs, citoyens, salariés, etc.) dans une logique de **responsabilité partagée** et afin de garantir l'utilité de la démarche pour l'intérêt général, au-delà des entreprises.
5. Il est nécessaire d'**évaluer** dans le temps la démarche de la Plateforme, sur la base d'indicateurs pertinents et dans une logique d'amélioration continue.

S'agissant des **groupes de travail**, plusieurs préconisations ont été formulées :

- Renommer le **groupe de travail n°3** comme suit: « *Parler RSE aux entreprises et parties prenantes de votre territoire* ».
- Veiller à la **bonne articulation** des différents groupes de travail et à la cohérence des livrables via l'instauration d'étapes intermédiaires réunissant plusieurs groupes.